

Conseil Municipal

Du Jeudi 12 février 2026

PROCES VERBAL



L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Jean-Pierre BERTINET, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Adjoints,

Mathilde BETTON, Franck LERAY conseillers délégués

François POIRIER, Valérie GAUDION, Alexandra GOUSSET, Fabien FOUCHER, Marie-Noëlle RENAULT, Daniel DAYOT, Gérard CHESNAIS, Jocelyne JEULAND, Laurence LOISON, Cécile KERNIVINEN, Conseillers Municipaux

Absente excusée : Aurélie SOUILLARD

Absents excusés ayant donné Pouvoir :

Christophe OGIER à Cécile KERNIVINEN

Joseph JEULAND à Jean-Pierre BERTINET

Secrétaire de séance : Valérie GAUDION

Date de la convocation :
05/02/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 16

Conseillers votants : 18

Délibération 2026.02.001

Validation du compte-rendu du conseil du 13 janvier 2026

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 13 janvier 2026

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Ordre du jour du conseil :

- **Délibération 2026.02.002** : Finances - Subventions 2026 aux associations
- **Délibération 2026.02.003** : Finances - Photocopies attribuées aux associations communales pour l'année 2026
- **Délibération 2026.02.004** : Finances- Ecole publique : coût moyen de fonctionnement par élève
- **Délibération 2026.02.005** : Finances- Ecole publique : participation fournitures scolaires, petit matériel et transport scolaire 2026
- **Délibération 2026.02.006** : Finances - Ecole privée : participation au contrat d'association et aux fournitures scolaires 2026
- **Délibération 2026.02.007** : Finances - Subventions 2026 école publique et école privée
- **Délibération 2026.02.008** : Vie associative - Règlement intérieur de la salle des sports
- **Délibération 2026.02.009** : Marché public – Avenant 1 lot 2 pour les travaux des vestiaires de la salle de sport
- **Délibération 2026.02.010** : Marché public - Avenant 1 lot 5 pour la tranche 4 des travaux de l'église Saint Patern (restauration façade nord et campanile)
- **Délibération 2026.02.011** : Finances - Demande subvention amendes de police
- **Délibération 2026.02.012** : Urbanisme – Lotissements « LE PONT BONNIER » et « LE CLOS ST GEORGES » Exclusion du champ d'application du droit de préemption

Les questions suivantes ont été retirées de l'ordre du jour :

- Finances – Compte financier unique 2025 Budget principal
 - Finances – Compte financier unique 2025 Budget annexe Villa Bleue
 - Finances – Compte financier unique 2025 Budget annexe Pôle médical
 - Finances – Compte financier unique 2025 Budget annexe Manoirs 3
 - Finances – Compte financier unique 2025 Budget annexe Centre de secours
 - Finances – Compte financier unique 2025 Budget annexe Beau Soleil
-

Présentation des Comptes Financiers Uniques 2025

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

Suite à un échange avec la trésorerie, les CFU ne peuvent pas être validés pour le moment (suite aux pannes informatiques de la DGFIP et à une validation partielle de la trésorerie), ils pourront être votés le 10 mars prochain.

Toutefois, afin de ne pas alourdir le prochain conseil municipal, il propose de présenter aux conseillers les travaux de la commission finances du 26 janvier 2026 portant sur les comptes financiers uniques 2025.

Il indique aux conseillers que le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion du comptable public et le compte administratif. Le CFU sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes. En accord avec le service de

gestion comptable, la commune de Louvigné-de-Bais a mis en œuvre le CFU au titre de l'exercice 2025.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents. Il est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Budget principal

<i>Résultat de l'exercice 2025</i>		
<i>Budget commune</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	3 288 214,07 €	1 532 334,47 €
Recettes	3 288 214,07 €	1 932 257,53 €
Résultat 2025		399 923,06 €
Résultat reporté 2024		430 486,20 €
Résultat cumulé (A)		830 409,26 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	2 161 662,01 €	1 962 616,39 €
Recettes	2 161 662,01 €	2 163 766,15 €
Résultat 2025		201 149,76 €
Résultat reporté 2024		- €
Résultat cumulé		201 149,76 €

Budget Villa Bleue

<i>Résultat de l'exercice 2025</i>		
<i>Budget Villa Bleue</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	69 885,87 €	43 865,48 €
Recettes	69 885,87 €	28 009,41 €
Résultat 2025		-15 856,07 €
Résultat reporté 2024		27 174,97 €
		11 318,90 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	69 150,00 €	48 077,89 €
Recettes	69 150,00 €	57 115,54 €
Résultat 2025		9 037,65 €
Résultat reporté 2024		
Résultat cumulé		9 037,65 €

Budget Manoirs 3

<i>Résultat de l'exercice 2025</i>		
<i>Budget Manoirs 3</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 375 354,64 €	1 139 715,08 €
Recettes	1 375 354,64 €	848 432,31 €
Résultat 2025		-291 282,77 €
Résultat reporté 2024		301 567,69 €
Résultat cumulé (A)		10 284,92 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 014 004,48 €	537 692,62 €
Recettes	1 014 004,48 €	654 465,71 €
Résultat 2025		116 773,09 €
Résultat reporté 2024		155 644,84 €
Résultat cumulé		272 417,93 €

Budget Pôle médical

<i>Résultat de l'exercice 2025</i>		
<i>Budget Pôle médical</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	57 623,67 €	37 210,46 €
Recettes	57 623,67 €	23 145,76 €
Résultat 2025		-14 064,70 €
Résultat reporté 2024		26 310,45 €
Résultat cumulé (A)		12 245,75 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	63 000,00 €	40 947,28 €
Recettes	63 000,00 €	64 983,79 €
Résultat 2025		24 036,51 €
Résultat reporté 2024		
Résultat cumulé		24 036,51 €

Budget Centre de secours

<i>Résultat de l'exercice 2025</i>		
<i>Budget Centre de secours</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	30 789,09 €	15 236,00 €
Recettes	30 789,09 €	16 341,09 €
Résultat 2025		1 105,09 €
Résultat reporté 2024		-2 263,73 €
Résultat cumulé (A)		-1 158,64 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
Résultat (B)		0,00 €
A financer		-1 158,64 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	26 437,00 €	9 537,10 €
Recettes	26 437,00 €	26 437,38 €
Résultat 2025		16 900,28 €
Résultat reporté 2024		0,00 €
Résultat cumulé		16 900,28 €

<i>Résultat de l'exercice 2025</i>		
<i>Budget Beausoleil</i>		
INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	33 800,23 €	26 879,51 €
Recettes	33 800,23 €	10 548,92 €
Résultat 2025		-16 330,59 €
Résultat reporté 2024		16 651,31 €
Résultat cumulé (A)		320,72 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		0,00 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	33 020,00 €	22 294,82 €
Recettes	33 020,00 €	34 584,65 €
Résultat 2025		12 289,83 €
Résultat reporté 2024		0,00 €
Résultat cumulé		12 289,83 €

Délibération 2026.02.002

Finances - Subventions 2026 aux associations

Madame Marie-Odile DAYOT adjointe au Maire expose :

La commission des finances du 26 janvier 2026 a étudié le montant des différentes subventions susceptibles d'être attribuées aux associations communales et extra-communales.

Propositions de la commission :

1 - Associations communales

Nom de l'association		Demande subvention	Subvention proposée	
			Base	Exception.
1	Foot	Oui	2 500 €	
2	Volley	Oui	2 200 €	
3	Danse	Oui	1 700 €	
6	Club amitié loisirs	Oui	320 €	
7	Anciens combattants	Oui	180 €	
9	Capucine	Oui	1 500 €	
11	Art Plastique	Oui	1 300 €	800 €
12	L'Envol	Oui	500 €	
13	A.P.EL.	Oui	500 €	650 €
14	OGECE	Oui		
16	Palets	Non	0 €	
17	Pêche	Oui	200 €	
19	P'tites raquettes	Oui	1 000 €	
21	Aéropavi	Oui	300 €	
22	Com'etes	Oui	450 €	850 €
24	Ouvrez les guillemets	Non	0 €	
27	Ecole St Patern (sortie scolaire)		1 410 €	
28	Ecole Charles Perrault (sortie scolaire)		1 410 €	
			15 470 €	2 300 €

2 – Associations extérieures

NOM DE L'ASSOCIATION	2025	2026
ADMR	300,00 €	300,00 €
AFM TELETHON	59,00 €	59 € -> CCAS
ALCOOL ASSISTANCE		59€ -> CCAS (si demande)
AAPEDYS	59,00 €	59 € -> CCAS
APF France HANDICAP		59€ -> CCAS (si demande)
ATD QUART MONDE	59,00 €	59 € -> CCAS
ASSOCIATION DES ACCIDENTS DE LA VIE		59€ -> CCAS (si demande)
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES	59,00 €	59€ -> CCAS (si demande)
ASSOCIATION REGIONALE DES LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX		59€ -> CCAS (si demande)
BISTROT MÉMOIRE (ADSPV)	59,00 €	59 € -> CCAS
CLIC DES PORTES DE BRETAGNE (CCAS)	772,40 €	772,4 -> CCAS
EAU ET RIVIERES	59,00 €	59,00 €
France ADOT 35	59,00 €	59 € -> CCAS
JUDO CLUB DE DOMAGNE		16,50 €/jeune
LES JONGLEURS GYM		16,50 €/jeune
REVES DE CLOWN	59,00 €	59 € -> CCAS
SECOURS CATHOLIQUE	300,00 €	300 € -> CCAS
SECOURS POPULAIRE	59,00 €	59 € -> CCAS
SOLIDARITE PAYSANS	59,00 €	59 € -> CCAS
SOLIDARITE VITRENNE EPISOL (CCAS)	382,20 €	382,20 €
SOS AMITIE		59€ -> CCAS (si demande)
BASKET CHATEAUBOURG	33,00 €	16,50 €/jeune
Groupe de Secours Catastrophe Français		97 € - CCAS(si demande)
CLOE	59,00 €	59 € -> CCAS
CIDFF	59,00 €	59 € -> CCAS
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	59 €	59,00 €
MFR SAINT SYMPHORIEN	50,00 €	50€/jeune
MFR CRAON	50,00 €	50€/jeune
LES AMIS DE LA GENDARMERIE	200,00 €	200,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	200,00 €	200,00 €
AUTRES ORGANISMES		300,00 €
FNATH	59,00 €	59 € -> CCAS
CCAS DE LOUVIGNE DE BAIS	15 300,00 €	15 300,00 €
TOTAL	16 151,00 €	

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

Mme Céline KERNIVINEN et M. Franck LERAY sortent de la salle du conseil et ne prennent pas part au vote pour cette délibération.

Finances - Photocopies attribuées aux associations communales pour l'année 2026

Madame Marie-Odile DAYOT adjointe au Maire expose :

La commission des finances qui s'est réunie le 26 janvier 2026 a étudié le nombre de photocopies attribuées aux associations pour 2026.

Associations	Nombre de photocopies (N&B)		
	2025	Suppléments	2026
Theatre	350		350
Capucine	250		250
CSF	250		250
Sapeurs Pompiers	125		125
Anciens Combattants	160		160
Danse	560		560
Club Amitie et Loisirs	500		500
Art plastique	120		120
Fait Mains	800		800
Gym	200		200
Volley	150		150
Foot (2 cartes)	215		215
Peche	225		225
A.C.C.A	190		190
Palets	150		150
Envol (Publique)	500		500
Apel (Privée)	250		250
Les Classes	125		125
Les Ptites Raquettes	200		200
Aero Pavi	75		75
Com'etes	125		125
Ouvrez les guillemets	125		125
Cop'Pink	125		125

Les cartes seront valables du 1^{er} mars 2026 à fin février 2027.

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Ecole publique : coût moyen de fonctionnement par élève

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Pour l'année 2026, et comme les années passées, il est nécessaire de définir le coût d'un élève de l'école publique afin de :

- De fixer la participation des communes de résidences pour les élèves scolarisés à l'école publique de Louvigné de Bais non domiciliés à Louvigné-de-Bais
- Calculer la participation à verser à l'école privée Saint Patern au titre du contrat d'association

Ce coût est calculé sur la base des dépenses de l'année N-1 et comprend notamment les dépenses suivantes :

- Entretien des bâtiments : eau, électricité, nettoyage des locaux...
- ATSEM pour les élèves de maternelles
- Maintenance copieur, matériel informatique...

La commission finances, réunie le 26 janvier 2026, a étudié le coût 2025 qui s'élève à :

- Elémentaire : 535,34 €
- Maternelle : 1 646,14€

	Coût élève			
	Maternelle		Elémentaire	
	Commune	Coût moyen départemental	Commune	Coût moyen départemental
2020	1 380,33 €	1 230,00 €	434,85 €	376,00 €
2021	1 222,59 €	1 262,00 €	369,65 €	386,00 €
2022	1 223,45 €	1 307,00 €	341,26 €	384,00 €
2023	1 287,26 €	1 466,00 €	390,98 €	424,00 €
2024	1 447,81 €	1 523,00 €	440,97 €	476,00 €
2025	1 574,53 €	1 554,00 €	508,71 €	493,00 €
2026	1 646,14 €		535,34 €	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De valider le coût d'un enfant de primaire à 535,34€ et celui d'un enfant de maternelle à 1 646,14 €
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à passer les écritures correspondantes
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à demander aux communes voisines ayant des enfants scolarisés à Louvigné de Bais le remboursement de ces frais
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Ecole publique : participation fournitures scolaires, petit matériel et transport scolaire

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

La commission finances, réunie le 26 janvier 2026, propose de revaloriser de **1%** la participation de la commune pour les fournitures scolaires et le petit matériel :

Fournitures et petit matériel			
	Fournitures	PM	Transport
2021	30,67 €	22,51 €	2 000,00 €
2022	30,98 €	22,74 €	2 400,00 €
2023	31,60 €	23,19 €	2 500,00 €
2024	31,92 €	23,42 €	2 500,00 €
2025	32,24 €	23,66 €	2 600,00 €
2026	32,56 €	23,90 €	2 600,00 €

Ecole publique Charles PERRAULT					
	Maternelle	Elementaire	Total	Fournitures	PM
2020	54	116	170	5 162,90 €	3 789,30 €
2021	50	99	149	4 570,38 €	3 354,42 €
2022	55	98	153	4 740,01 €	3 478,92 €
2023	54	97	151	4 771,61 €	3 502,11 €
2024	56	91	147	4 691,66 €	3 443,43 €
2025	47	91	138	4 448,46 €	3 264,94 €
2026	49	84	133	4 330,16 €	3 178,11 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal de définir les montants suivants pour 2026 :

- Fournitures scolaires : 32.56 € par élève
- Petit matériel : 23,90€ par élève
- Transport scolaire : 2 600 €

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Ecole privée : participation contrat d'association et fournitures scolaires 2026

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Pour rappel, les montants 2025 définis pour l'école publique sont les suivants :

- Coût élève maternelle : 1 646,14€
- Coût élève élémentaire : 535,34€
- Participation fournitures scolaires : 32,56 € par élève

Ecole privée Saint Patern								
	Maternelle	Ext	Elementaire	Ext	Total	Contrat d'association	Fournitures	Total
2020	32	12	57	13	114	68 957,01 €	3 462,18 €	72 419,19 €
2021	34	13	56	11	114	62 268,46 €	3 496,80 €	65 765,26 €
2022	37	11	50	13	111	63 830,96 €	3 438,83 €	67 269,79 €
2023	35	9	42	12	98	61 475,26 €	3 096,80 €	64 572,06 €
2024	34	8	44	16	102	68 628,22 €	3 255,44 €	71 883,66 €
2025	31	11	43	11	96	70 684,96 €	3 094,58 €	73 779,54 €
2026	31	11	38	15	95	71 373,26 €	3 092,97 €	74 466,23 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ De valide le calcul ci-dessus présenté à savoir une participation de :
 - ✓ 71 373,26 € au titre du contrat d'association
 - ✓ 3 092,97 € au titre des fournitures scolaires
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer le versement de ces participations
- ❖ D'autoriser le paiement par mois pendant 12 mois pour l'année 2026
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Subvention 2026 école publique et école privée

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

La commission des finances du 26 janvier 2026 a étudié le montant des différentes subventions susceptibles d'être attribuées aux associations communales et extra-communales.

Propositions de la commission :

Attribution d'une subvention exceptionnelle pour financer les projets exceptionnels :

- 1 410€ pour l'école publique Charles Perrault
- 1 410€ pour l'école privée Saint Patern

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ De valider le financement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 410€ pour l'école publique et l'école privée
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Vie associative - Règlement intérieur du complexe sportif de l'Alliance

Marie-Odile DAYOT adjointe au Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L.2121-29,

Vu le projet de règlement intérieur et son annexe ci-joints,

Considérant que pour des raisons de bon usage, de sécurité et de salubrité publique,

Il y a lieu d'établir des dispositions communes au sein d'un règlement applicable aux bâtiments sportifs couverts de la Ville,

Vu l'avis favorable de la commission Vie associative et culturelle en date du 19 janvier 2026,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'approuver le présent règlement intérieur du complexe sportif de l'Alliance, applicable à la date du 10 février 2026
- ❖ D'afficher le règlement intérieur dans l'enceinte du bâtiment
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Mme Céline KERNIVINEN sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote pour cette délibération.

Marché public – Avenant 1 lot 2 pour les travaux des vestiaires de la salle de sport

M. le Maire expose :

Des prestations n'ont pas été réalisées.

- Déplacement de grille au niveau des chevêtres

Lot 2 Charpente bois – entreprise BILHEUDE

- **Travaux en Plus -Value/ Moins-value**

Montant initial du marché HT :	676 624,23 € HT
Avenant 1 (lot 10)	+ 5 314,73€ HT
Avenant 1 (lot 8)	+ 3 666 € HT
Avenant 2 (lot 8)	+ 480,00 € HT
Avenant 1 (lot 6) moins-value	- 862,25€ HT
Avenant 1 (Lot 7)	+6 248,88 HT
Avenant 1 (lot 9)	+ 8 287,16€ HT
Avenant 1 (lot 11) moins-value	- 1 750,81€ HT
Avenant 1 (lot 5)	+ 1 282,22€ HT
Avenant 2 (lot 9)	+ 781,86 HT
Avenant 2 (lot 10)	+ 913 ,71€ HT
Avenant 2 (lot 5)	+ 1 380,38 HT
Avenant 1 (lot 2)	- 400 HT
Nouveau montant du marché HT :	701 966,11€ HT

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Marché public - Avenant 1 lot 5 pour la tranche 4 des travaux de l'église Saint Patern (restauration façade nord et campanile)

M. le Maire expose :

Travaux en moins-values :

- Des travaux de décapage et de teinte sur la voute lambrissée n'ont pas été réalisés

Travaux en plus-value

- Travaux sur la voûte : époussetage et lessivage /pieds de voûte lambris corniche et couvre joints

Lot 5 Peinture – Entreprise l'Acanthe patrimoine

- **Travaux en Plus -value/ moins-values**

Montant initial du marché HT :	510 336.70€ HT
Avenant 1 (lot 1)	+69 249,11€ HT
Avenant 2 (lot 1)	+450, 79€ HT
Avenant 1 (lot 5)	- 38 014,35 HT
Nouveau montant du marché HT :	542 022,25€ HT

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Finances - Demande subvention amendes de police

M. le Maire expose :

Dans le cadre de la sécurisation des piétons, cyclistes et véhicules dans l'ensemble du centre bourg et notamment la sécurisation indispensable aux abords des écoles, des aménagements de sécurité doivent être réalisés avec la création d'un barreau entre la rue Anne de Bretagne et Madame de Sévigné. Des chicanes ainsi que des marquages au sol sont également à prévoir afin de maîtriser la vitesse dans le bourg et dans les grands axes de la commune (rue des Saulniers, rue Madame de Sévigné et Avenue des Vallons)

Le montant total de ces réalisations visant la sécurité routière s'élève à :

- Création du Barreau 160 000€ HT
- Chicanes / marquages : rue des Saulniers : 17 000 € HT
- marquage : rue Madame de Sévigné, Avenue des vallons : 8 000 € HT

Soit des dépenses totales estimées à 185 000€ HT.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier
- ❖ Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2026

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Urbanisme – Lotissements « LE PONT BONNIER » et « LE CLOS ST GEORGES » Exclusion du champ d'application du droit de préemption

M. le Maire expose :

Vu l'article L211-1 du Code de l'Urbanisme

Vu les articles R211-3 et R211-4 du Code de l'Urbanisme,

Vu la mise en vente par la société Viabilis aménagement, située à St Grégoire, des 41 lots à bâtir dans le lotissement « Le Pont Bonnier » autorisé par permis d'aménager en date du 19.06.2019 ;

Vu la commercialisation par la Société C2R Habitat, située à Châteaubourg, des 5 lots du Lotissement « Le clos St Georges » autorisé par permis d'aménager en date du 09.10.2019 ;

Etant donné que ces lotissements sont compris dans la zone de Droit de Préemption Urbain, il est obligatoire d'adresser pour chaque vente de lot une déclaration d'intention d'aliéner, ce qui génère un certain travail, tant pour les notaires en charge des ventes que pour les services de la commune.

A ce titre, il convient, conformément aux dispositions de l'article L211-1 du Code de l'Urbanisme, d'exclure du champ d'application du droit de préemption la vente des lots issus de ces deux lotissements.

Article L211-1 du CGCT :

« Lorsqu'un lotissement a été autorisé, la Commune peut exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement. Dans ce cas, la délibération du Conseil Municipal est valable pour une durée de cinq ans à compter du jour où la délibération est exécutoire. »

La délibération sera valable pour une durée de 5 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, la vente des lots issus des lotissements « Le Pont Bonnier » et « le Clos St Georges ».
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Compte rendu des commissions

Commission Communication du 29 janvier 2026 :

M. BERTINET, adjoint au Maire, présente les travaux de la commission :

Le site internet de la commune (achat groupé via Vitré Communauté) a connu un problème technique. Le problème a été résolu par le service informatique de Vitré Communauté.

Commission Patrimoine-Urbanisme-Energie-Voirie du 2 février 2026 :

M. le Maire et M. LERAY présentent les travaux de la commission :

Travaux Villa Bleue : la commission propose la création d'un appartement PMR et la conservation de deux locaux pour des professionnels.

Des petits travaux d'entretien sont en cours à la boucherie et à la boulangerie

Barreau, jonction Anne de Bretagne-Mme de Sévigné : des modifications de travaux ont été demandées par l'ABF.

Installation en cours d'une borne de recharge par le SDE sur le parking des Diligences

Commission Commerce -Artisanat du 2 février 2026

M. LERAY présente les travaux de la commission :

Une cellule est disponible suite au départ de la psychologue. Des demandes sont en cours.

Nouveau propriétaire à la Rozell depuis fin janvier 2026.

Projet de « locker » : en attente d'un lieu d'implantation en conformité avec l'avis de l'ABF

Commission Vie associative et culturelle du 19 janvier 2026 :

Festivités de Noël : très bonne fréquentation et succès des animations

Commission Enfance Jeunesse du 20 janvier 2026

Point sur les tarifs communaux : maintien des tarifs actuels

Réaménagement de la cour de l'école Charles PERRAULT : étude en cours

Tenue prochaine de la boom des enfants le 13 février 2026.

Carnaval des écoles le 30 avril 2026

Commission finances du 26 janvier 2026 : vue en début de conseil.

Prochaines commissions :

Commission Communication : jeudi 26 février 2026

Commission Finances : mardi 3 mars 2026

SEANCE LEVEE A 20H24

Prochain conseil :
Le 10 mars 2026 salle Intermède

Compte-rendu affiché le 17 février 2026,

Le Maire,
Thierry PIGEON



La secrétaire de séance,
Valérie GAUDION